

PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Ecole de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
Séance du 2 Décembre 2014

Dix-huit membres du Conseil sur trente étaient présents ou représentés, six procurations ont été enregistrées dont une à partir de 11 H 45.

Membres désignés par Mme la Rectrice de l'Académie de Dijon :

M. Christian FORESTIER
Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS
Mme Lydie PFANDER-MENY (procuration à Mme Claude VALTAT)
M. Didier PERRAULT
Mme Claude VALTAT
M. Philippe VELTEN

Membres désignés par M. le Président de l'université de Bourgogne :

M. Jean-François GIRET (procuration à Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS)
Mme Anne GIROLLET (procuration à M. Christian FORESTIER)
Mme Catherine ORSINI-SAILLET (procuration à M. Didier PERRAULT)

Membres élus :

Représentants des personnels enseignants

Collège A : les professeurs des universités et assimilés
Mme Dominique BOURGEON-RENAULT

Collège B : les Maîtres de conférences et autres enseignants chercheurs
Mme Nathalie CHARVY
M. Jake MURDOCH (procuration à Mme Dominique BOURGEON-RENAULT)

Collège C : Autres enseignants et formateurs
Mme Nadine WARGNIER

Représentants des autres personnels

M. Olivier BOULIN
Mme Séverine DELEPIERRE

Représentants des usagers :

M. Jean-Marie TRICHOT (départ à 11 H 45 – Procuration à Mme Nadine WARGNIER)

Membres désignés par le Conseil d'Ecole :

M. Christian DUCHANGE
M. Eric PREDINE

Invités :

M. Denis ROLLAND
Mme Sophie AUDIDIÈRE
M. Jean-Denis DETRAIT
Mme Elsa LANG-RIPERT
Mme Séverine MILLOTTE
M. Julien MARLOT

Ordre du jour

- 1 - Adoption du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2014
- 2 - Informations
 - Point sur les élections
 - Budget de projet
 - Points vus au COSP et au CS
 - Licence EFEC
 - Calendrier des réunions à venir
 - Point sur les chargés de mission
 - Offre de formation, 4^{ème} mention
- 3 - Budget ESPE 2015
- 4 - Tarifs 2015
- 5 - Demandes de subvention ASC
- 6 - Questions diverses

2

1 - Adoption du Procès-Verbal de la séance du 16 Septembre 2014

Après s'être assuré du quorum, M. Christian FORESTIER, Président du Conseil d'Ecole de l'ESPE, ouvre la séance. En l'absence de remarque préalable, le procès-verbal de la séance du 16 Septembre 2014 est soumis au vote du Conseil d'Ecole et approuvé à l'unanimité (dix-huit voix pour) des membres présents ou représentés.

2 - Informations

- Point sur les élections

M. Jean-Denis DETRAIT signale que cette année est un peu particulière puisque pas moins de quatre élections sont organisées :

- ✓ Le 12 Novembre : Renouvellement des bureaux de commissions de propositions - l'ESPE était concernée par la 70-71^{ème} section - Collège A pour les professeurs d'université – Collège B pour les maîtres de conférences. Le bureau a été constitué.
- ✓ Le 18 Novembre : 2 bureaux de vote à l'ESPE (Département Diderot et MEEF - Dumont) pour les élections mises en place par le CROUS.

- ✓ Le 25 Novembre : élections partielles pour les 2 sièges vacants du Conseil d'Ecole de l'ESPE.
 - Collège C "autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement de l'enseignement supérieur" (enseignants affectés à l'université en tant que PRAG - PRCE - PREC). Ce collège comporte 50 inscrits sur la liste électorale. Néanmoins, le scrutin n'a pas pu se tenir puisqu'aucune candidature n'a été déposée.
 - Collège D "personnes qui relèvent du ministère de l'éducation nationale et qui exercent à l'ESPE pour au moins ¼ de leur service". Ce collège comporte 29 inscrits sur la liste électorale – Mme Christiane SALMAIN-NORMAND, Directrice d'Ecole d'Application, seule candidate, a été élue.

- ✓ Enfin, les élections professionnelles ont été organisées :
 - par vote électronique du 27 Novembre jusqu'au 4 décembre au titre des Commissions Administratives Paritaires Nationales et Académiques
 - à l'urne le 4 décembre au titre du Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR) - des Commissions Consultatives Paritaires des Agents Non Titulaires (CCPANT) - du Comité Technique du Personnel Enseignant Titulaire et Stagiaire de Statut Universitaire (CTU) - de la Commission Consultative des Doctorants Contractuels

Il est à noter que le Conseil d'Ecole de l'ESPE est constitué de 29 membres au lieu de 30. Il faudra donc prévoir un nouveau scrutin pour le siège vacant du Collège C.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que, dans la mesure du possible, les élections sont organisées aux mêmes dates afin d'éviter à l'université d'être en consultation perpétuelle, ce qui porterait vraisemblablement ce scrutin en novembre prochain.

3

Mme Nadine WARGNIER constate qu'un effort a été fourni pour prendre en compte le service des Professeurs des Ecoles et des Directeurs d'Ecoles Appliquées, soutiens forts pour le MEEF, et plus particulièrement pour le 1^{er} degré.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que les textes ministériels ont été interprétés le plus largement possible et qu'il est difficile de faire mieux.

Madame Nadine WARGNIER ajoute que la représentation des personnels au sein de ce conseil compte une voix de moins, résultat de la parité qui exige que les sièges soient pourvus selon un sexe. Ce type de clivage ne va pas favoriser la représentation des personnels au sein des conseils.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que la variable d'ajustement s'opère uniquement pour les personnes désignées. Au niveau des élus, la parité doit être respectée par collège.

M. le Recteur rappelle l'importance à compléter ce Conseil d'Ecole, de façon à ce que chacun soit représenté.

- Budget de projet

M. Jean-Denis DETRAIT informe les membres du Conseil d'Ecole qu'une proposition de budget de projet a été transmise au Ministère le 8 octobre.

Son périmètre est beaucoup plus large que le budget propre de l'ESPE dans la mesure où il intègre les ressources des partenaires. Pour le rectorat, il s'agit des moyens en ressources humaines (PEMF – FA), des indemnités pour les maîtres d'accueil temporaire, des rémunérations des étudiants fonctionnaires stagiaires, des déplacements, des vacances pour la formation initiale ou continue. Les moyens apportés par l'université concernent les postes dédiés à la formation continue, les moyens pour les BUFM des sites du département MEEF de l'ESPE, la masse salariale des personnels concourant au fonctionnement de l'ESPE.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS demande à connaître l'effectif des inscrits à l'ESPE, le pourcentage que représente la contribution du rectorat à l'œuvre collective ESPE et le coût d'une heure d'enseignement. Elle aimerait également savoir s'il y a des services partagés entre le rectorat et l'université.

M. Jean-Denis DETRAIT indique que la particularité de l'ESPE de Bourgogne est de porter, outre les formations MEEF, celles de chaque département, ce qui représente globalement 1 500 étudiants. La contribution du rectorat correspond largement à la moitié du budget de projet de l'ESPE.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise qu'il y a effectivement des emplois partagés (AFA, formateurs académiques) et que l'heure d'enseignement s'élève à 40,91 € HTD.

M. Jean-Denis DETRAIT ajoute qu'un calcul spécifique est effectué pour les PEMF, sachant que leur obligation réglementaire de service (ORS) est de 972 H alors que celle d'un enseignant du second degré à l'université est de 384 heures. Le taux de conversion est de 2,5 (1 HTD = 2,5 Heures équivalent PEMF).

4

- Points vus au COSP et au CS

Mme Marie-Geneviève GERRER signale que, malgré un quorum difficilement atteint, les membres du COSP se sont réunis le mercredi 5 Novembre. Deux principaux points ont été évoqués. Le premier concernait le bilan sur les difficultés organisationnelles de la rentrée pour lequel des informations avec les représentants du rectorat ont été échangées. Le second point concernait la constitution d'une commission culture chargée d'étudier les demandes de subvention. Cette commission sera composée de M. Bruno HEIN, Proviseur du Lycée Charles de Gaulle représentant le Rectorat – Mme Delphine PAUL, représentant la DRAC, M. Laurent TAINURIER représentant CANOPE, les 4 directrices adjointes de l'ESPE et M. Max NOUBEL, chargé de mission Culture.

Le financement de la formation d'enseignants a également été examiné lors de cette séance et des critères ont été établis et validés. La formation devra s'intégrer dans un projet ESPE pour être subventionnée.

Certains points tels que la maîtrise de la langue écrite, la simplification administrative et pédagogique, la formation ont dû être reportés et seront traités lors d'une séance ultérieure.

La licence EFEC sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du COSP.

Mme Nadine WARGNIER demande que les débats des différentes séances du COSP soient mis en ligne car les procès-verbaux des délibérations ne permettent pas de percevoir les échanges et les différents points de vue. Pour que le personnel s'investisse dans la vie de l'ESPE, il lui faut être informé des orientations actuelles et des décisions prises.

Mme Marie-Geneviève GERRER signale qu'un effort important va être apporté sur la communication afin d'intégrer au mieux la communauté aux décisions. La mise en place d'un conseil MEEF favorisera également la circulation de l'information.

M. Jean-Denis DETRAIT ajoute qu'à la rentrée prochaine, chaque composante disposera d'une page dédiée sur l'intranet de l'université. Il sera donc possible d'y publier toutes les délibérations des différents conseils (Conseil d'Ecole, COSP ou Conseil Scientifique).

En ce qui concerne le Conseil Scientifique, Mme Marie-Geneviève GERRER donne la parole à Mme Séverine MILLOTTE, chargée de mission Recherche.

Mme Séverine MILLOTTE rappelle que l'université de Bourgogne a doté l'ESPE d'un BQR (Bonus Qualité Recherche) de 30 000 € qui financera des projets de recherche et l'organisation de manifestations scientifiques. Trois documents relatifs à l'appel à projets scientifiques sont présentés. Mme Séverine MILLOTTE précise qu'ils ont été restructurés depuis le 1^{er} appel à projets afin d'assurer une meilleure lisibilité et ont reçu l'aval des membres du COSP.

Le premier document rappelle le principe du BQR et les critères qui vont permettre l'évaluation (originalité, qualité scientifique, interdisciplinarité, retombées, faisabilité). Les différentes dépenses supportées par le BQR (frais d'équipement inférieur à 800 € - frais de déplacement dans le cadre des missions pour collectes de données, entretien... - les vacances pour passation d'expérience, codage de données – aides à la publication et à la traduction d'articles) sont listées. Le financement est consenti sur une année civile. La date limite de dépôt des dossiers ainsi que la date de la prochaine séance du Conseil Scientifique durant laquelle les dossiers seront examinés sont précisées.

Le second document concerne le dossier de demande "projet de recherche" qui sera déposé. Il comporte 3 parties : présentation du projet – présentation de l'équipe - demande de financement.

Le troisième document, destiné aux experts, concerne la grille d'évaluation. Chaque critère fera l'objet d'un avis de quelques lignes et sera noté de 1 (très défavorable, insatisfaisant) à 5 (très favorable, très satisfaisant). Un tableau récapitule le budget prévisionnel demandé. Chaque dépense listée obtiendra l'avis du rapporteur (négatif, positif) pour tout ou partie. Mme Séverine MILLOTTE précise que les rapporteurs seront choisis parmi les membres du Conseil Scientifique sans toutefois être impliqués personnellement dans le projet. Néanmoins, si le besoin s'en fait sentir et pour garantir l'expertise de thématiques parfois assez précises, le cercle sera élargi à des personnes extérieures membres de l'université de Bourgogne. Les rapports d'expertise seront proposés au Conseil Scientifique et mis aux voix. Les résultats finaux seront ensuite présentés au COSP.

Mme Séverine MILLOTTE rappelle que le Président de l'Université a accepté que le reliquat du BQR 2014, d'un montant d'environ 15 000 €, soit exceptionnellement reporté sur 2015.

Un appel à projets pour l'organisation de manifestations scientifiques pourra être lancé en 2015. A l'heure actuelle, les documents spécifiques ne sont pas encore finalisés.

Mme Nathalie CHARVY prend bonne note de l'amélioration de la méthode. Elle aimerait connaître le sort réservé aux projets non retenus l'année dernière faute de critères. D'autre part, elle s'interroge sur le choix des membres du Conseil Scientifique qui ne sont pas toujours des experts dans le domaine de l'éducation. Il semble alors délicat que des personnes qui ne connaissent pas tout à fait les thématiques propres à l'ESPE puissent en juger. Les étudiants de l'ESPE doivent tirer profit de l'adossement à la recherche qui par le passé a été totalement négligée.

Mme Séverine MILLOTTE répond que les porteurs pourront à nouveau présenter les projets non retenus ou financés partiellement. Ils seront examinés au même titre que les autres. En ce qui concerne la composition du Conseil Scientifique, il est très ouvert puisque les laboratoires satellites de l'ESPE sont à peu près tous représentés. Les compétences pour juger de la qualité d'un dossier scientifique sont présentes.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que la constitution du Conseil Scientifique est précisée dans les statuts de l'ESPE ainsi que dans le règlement intérieur. Il est clairement dit que les représentants des laboratoires partenaires sont proposés par les directeurs de laboratoires.

Pour avoir participé aux débats de la constitution des ESPE, M. le Président du Conseil d'Ecole précise que, si le choix a été fait de placer l'ESPE au sein de l'université c'est bien effectivement pour que la formation des enseignants soit adossée à la recherche. Mais il n'a jamais été dit que serait uniquement sur la recherche éducative.

6

• Licence EFEC

Mme Marie-Geneviève GERRER présente le calendrier de la mise en place de la licence EFEC. A la rentrée 2015, les L1 et L3 seront proposées en présentiel et la L3 parcours "Education – Formation" à distance. A la rentrée 2016, le cycle sera complet avec l'ajout de la L2. La réflexion portera alors sur la mise en place des parcours à distance "Culture – Animation" et "enseignement".

Mme Sophie AUDIDIÈRE précise que vraisemblablement, à partir de septembre 2015 il n'y aura que la L3 à distance pendant 2 ans et que les L1 - L2 - L3 pourront être ouvertes à la rentrée 2017. L'échelonnement de la totalité du parcours dépendra des forces en présence.

Mme Marie-Geneviève GERRER ajoute que les parcours dépendront également de l'implantation de cette licence sur le site de Nevers, espérée pour 2016. Il va falloir réfléchir à une articulation, proposer certains éléments à distance, d'autres en présentiel.

Mme Nathalie CHARVY, pour en avoir parlé avec le Président du Conseil Général de la Nièvre et avec l'adjoint chargé de l'enseignement supérieur et également dans l'hémicycle du conseil d'agglomération, assure le soutien de Nevers.

Mme Marie-Geneviève GERRER se félicite d'avoir un pilier à Nevers tel que Mme Nathalie CHARVY. Un travail en commun permettra d'établir un calendrier de rencontres, examiner la faisabilité, recenser les forces vives.

Mme Elsa LANG-RIPERT précise que la licence sur Nevers offrirait à des étudiants difficilement fidélisables un continuum jusqu'au master. A l'heure actuelle, il n'y a qu'une cinquantaine d'étudiants contre 150 avant la mastérisation.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS suggère d'articuler cette formation avec une campagne auprès des EAP pour accompagner ces jeunes dont la vocation à s'orienter vers les métiers de l'enseignement est inhibée.

Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que l'articulation peut également s'accomplir entre la préprofessionnalisation et la licence EFEC.

Mme Marie-Geneviève GERRER informe les membres du Conseil d'Ecole que le CA du 22 octobre a accordé 600 heures de soutien financier pour cette licence EFEC, sachant qu'à la rentrée 2015, les L1 - L3 représenteront environ 1 200 heures. Or, l'ESPE n'est pas en mesure de soutenir financièrement autant d'heures et certaines économies doivent être réalisées.

Réduire la capacité d'accueil en L1 à 60 étudiants pour mobiliser des forces en L3 représente une centaine d'heures d'économie. Dans la perspective d'une ouverture sur le site de Nevers, il pourrait y avoir 30 étudiants de plus.

Une autre source d'économie concerne les langues. Mme Mary BOULEY, enseignante ESPE, effectue son service intégralement en dehors de l'ESPE. Elle est tout à fait d'accord pour prendre en charge l'organisation de l'enseignement des langues en licence avec Mme Samantha PRICE. Les groupes TD représentent environ 300 heures, soit 200 H sur la L1 – L3, donc une économie supplémentaire.

7

Amener des collègues en sous-service avec des compétences dans l'enseignement des TICE à assurer des heures dans cette licence représenterait également une économie.

Ainsi, grâce aux 600 heures de soutien financier apporté par l'uB, aux parcours qui ne seront pas tous proposés à distance en L3 et aux économies en interne, cette licence peut être intégralement financée.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que le personnel de l'ESPE se réunira le 9 janvier afin de stabiliser définitivement la fiche filière, de sorte qu'elle soit ensuite validée par les différentes instances. La L1 n'a pratiquement que des CM. Il faut donc la rééquilibrer en ajoutant des TD, D'autre part, la fiche filière ne mentionne aucune heure de suivi de stage. Là encore, il va falloir soustraire quelque part des heures pour pouvoir accorder ce suivi de stage. La constitution d'un pool d'heures non consommées durant 2015-2016 et réaffectées en 2016 en fonction des priorités et des besoins pourrait être une piste. Le volume horaire serait ainsi complet pour les 3 années de licence.

Mme Marie-Geneviève GERRER lance un appel auprès des différents départements pour trouver un directeur d'études de 1^{ère} année. Elle tient également à remercier M. Christian FORESTIER de son appui auprès du ministère pour l'obtention de la mention EFEC, même si la réponse reste toujours en attente.

M. Olivier BOULIN demande comment il est possible de limiter l'accès en L1 sachant qu'une entrée en licence ne peut être refusée à un bachelier.

Mme Marie-Geneviève GERRER précise que les locaux d'une part et les forces d'enseignement d'autre part compromettent l'accueil de tous les bacheliers dans toutes les formations. Les capacités d'accueil sont précisées sur le portail APB (Admission Post Bac) et se décident tous les ans. Concrètement, les vœux 1 de l'académie seront acceptés jusqu'à atteindre un effectif de 60 étudiants. Cette licence est pyramidale, c'est-à-dire que s'il y a 60 étudiants en L1, en L2 et en L3 il y en aura beaucoup plus grâce à la réorientation. Actuellement, en L3 c'est une centaine d'étudiants en présentiel.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS revient sur les sous-services évoqués et aimerait savoir sur quelles compétences ils sont positionnés.

Mme Marie-Geneviève GERRER répond que les sous-services sont liés au passage à la mastérisation. Ils touchent principalement les PREC des sites délocalisés avec des compétences en informatique, mais également en lettres et en philosophie.

- Calendrier des réunions à venir

Mme Marie-Geneviève GERRER informe que la difficulté à réunir les membres des différents conseils l'incite à proposer un calendrier annuel qui soit également en lien avec les CFVU et CA de l'université :

* Conseil d'Ecole (sous réserve de la disponibilité de M. Forestier) : les 3 mars - 21 avril - 9 juin

* COSP : les 12 février – 7 avril – 19 mai

* Conseil Scientifique : les 5 février – 18 juin

8

- Point sur les chargés de mission

Mme Marie-Geneviève GERRER tient à faire le point sur les charges de mission. Les différents chargés de mission ont dressé un bilan des actions passées et ont fixé des objectifs centrés principalement sur des projets transversaux. Ils interviendront et présenteront leurs missions aux personnels du département MEEF lors de la journée transversale du 3 décembre. En ce qui concerne la communication, l'appel à candidatures est resté infructueux. La mission "communication" sera donc pilotée par Mme Marie-Geneviève GERRER, en collaboration avec M. Pascal BOCHATON et Mme Chantal MASSON. Chaque département et sites délocalisés aura son référent, l'objectif étant de mieux organiser et de fluidifier la communication.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose de laisser la parole à Mme Séverine MILLOTTE, chargée de mission Recherche puis à Mme Dominique BOURGEON-RENAULT chargée de mission Formation Continue.

Mme Séverine MILLOTTE, responsable 1^{er} degré, indique que sa prise de fonction Chargée de mission Recherche a réellement débuté en octobre avec la préparation de la séance du Conseil Scientifique. L'urgence a porté principalement sur l'appel à projets BQR 2015.

D'autre part, Mme Séverine MILLOTTE signale que la diffusion d'informations va être grandement facilitée puisqu'elle a obtenu l'autorisation d'accéder et de modifier la page web de l'ESPE. Ainsi, l'onglet Recherche permettra l'affichage d'un annuaire des enseignants chercheurs, d'un répertoire des laboratoires, d'informations sur le Conseil Scientifique et sur les manifestations scientifiques.

Pour terminer, Mme Séverine MILLOTTE informe les membres du Conseil d'Ecole que le réseau national ESPE envisage d'instaurer la semaine du printemps de la recherche en ESPE. Cette annonce lui a donné l'envie de décliner localement cette manifestation qui pourrait prendre la forme d'une journée scientifique à l'interne de l'ESPE de Bourgogne. Elle favoriserait l'échange et fédérerait les différents départements pour obtenir une véritable identité Recherche ESPE. Cette journée pourrait prendre la forme de conférences le matin, de tables rondes ou d'ateliers l'après-midi sur des thématiques préalablement identifiées.

En ce qui concerne la formation continue, Mme Dominique BOURGEON-RENAULT se propose de présenter un cadre général puisque l'ESPE est constituée de 4 départements.

La première réflexion est de définir le profil des publics ciblés : les salariés, personnel de l'éducation nationale mais également les demandeurs d'emplois puisqu'une réflexion nationale est menée pour leur offrir un dispositif de formation continue. Il faut également déterminer ce que l'ESPE entend par formation continue, délimiter une offre et ensuite réfléchir au financement. Cette réflexion au sein de l'ESPE ne peut pas être décrochée d'une politique de formation continue de l'établissement. Il y aura donc aussi un travail à faire avec le SEFCA.

Les objectifs de formation continue sont des objectifs de remise à niveau, d'accompagnement de programme, d'acquisition de connaissances à travers une modularisation, d'accroissement de compétences, de reconversion, de certification. Mme Dominique BOURGEON-RENAULT rappelle aussi la réglementation très précise sur la validation :

- * La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est une voie de certification qui permet aux professeurs des écoles ou aux individus en reprise d'études d'intégrer un parcours complet d'un master MEEF.
- * La VAP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) permet l'accès à une formation sans forcément posséder le titre requis à l'entrée (une personne avec une licence peut intégrer directement une 2^{ème} année de master).
- * La VES (Validation des Etudes Supérieures) permet d'obtenir tout ou partie d'un diplôme par reconnaissance de compétences acquises dans d'autres cursus d'enseignement supérieur.

Il y a déjà un existant, des pratiques : formation continue diplômante (reliée aux licences ou masters) - formation continue modulaire - actions courtes.

Pour la formation continue diplômante, le plan de formation continue interne du département MEEF concerne des salariés de statuts différents (Enseignants chercheurs – Agrégés - 2nd degré – Certifiés – personnes qui travaillent en temps partagé – vacataires). A l'heure actuelle, il y a le projet d'une 4ème mention spécifique, le master PIF (Pratique Ingénierie de la Formation).

Pour ce qui est du département Diderot, des orientations stratégiques sont définies avec une tarification affichée. Il y a encore un potentiel à développer la formation continue via l'alternance et l'apprentissage pour lesquels les formations proposées ne sont pas encore éligibles.

La formation continue modulaire : le CPF (Compte Personnel de Formation) est en train de se mettre en place et permet à tout salarié ou demandeurs d'emplois de demander un certain volume horaire chaque année pour se former. Les formations diplômantes des départements MEEF et Diderot pourraient présenter une offre de formation modulaire selon une approche de compétences.

Les actions courtes : Le plan interne de formation des formateurs, appelé FOFO au département MEEF, pourrait s'articuler avec le Plan Académique de Formation (PAF). Une rencontre est prévue entre les différents acteurs pour réfléchir à une collaboration rectorat/université. Un des axes prioritaires pourraient s'appuyer sur les compétences de recherche de l'université. L'objectif est de promouvoir la formation (recherche, innovation) – développer des compétences spécifiques de formation à l'ESPE – développer l'utilisation d'outil numérique en enseignement – élaborer des contenus de formation en master et en pré-professionnalisation et en assurer la cohérence.

Dans une optique différente du département MEEF, le département CIPE a également des compétences : un projet de DU pour former des futurs enseignants de l'enseignement supérieur à la pédagogie pourrait être formalisé et peut être un DU pour la certification des collègues désireux d'enseigner à l'étranger.

Le département Diderot poursuit une réflexion pour un projet qui concerne le champ des métiers périscolaires. L'objectif serait de former du personnel d'encadrement et du personnel d'animation pour des personnes titulaires d'un BAFA ou autres dans les métiers périscolaires.

3 - Budget ESPE 2015

M. Jean-Denis DETRAIT informe les membres du Conseil d'Ecole que le budget présenté est un budget prévisionnel susceptible d'évoluer au cours de l'année via les différents budgets rectificatifs. La dotation budgétaire au titre de 2015 s'élève à 1 020 596 €.

10 336 H équivalent TD, correspondant aux préparations concours pour le 1^{er} degré, ont été prises en compte cette année. De plus, dès la mise en exécution du budget dans SIFAC à partir du 5 janvier 2015, un virement complémentaire de 26 598 € pour financer 600 H d'enseignement de la licence EFEC, sera effectué.

Au niveau du fonctionnement, la somme a été reconduite à l'identique par rapport à 2014, soit 890 000 €. A remarquer tout de même que cette somme intègre les 29 000 € de fonctionnement du laboratoire IREDU. Pour information, le budget de l'ESPE est en baisse de 1,4 % par rapport à 2014, alors que les autres composantes enregistrent une baisse de l'ordre de 2 %.

Les recettes d'un montant de 269 560 € correspondent à la vente de tickets repas, aux locations de salles, à l'hébergement (loyers et prestations des personnes hébergées à titre précaire) des différents sites de l'ESPE. En les intégrant, le budget global de 2015 s'élève à 1 290 156 €.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT demande si les ressources de la formation continue sont incluses dans les recettes propres.

M. Jean-Denis DETRAIT indique que ces ressources ne correspondent pas à des ressources propres puisque l'ESPE les reçoit par virement interne via le SEFCA. Elles apparaîtront donc lors de la présentation d'un budget rectificatif.

M. Olivier BOULIN demande ce qui justifie l'écart de 91 000 € sur les recettes propres entre 2014 et 2015.

M. Jean-Denis DETRAIT répond qu'il résulte d'une part des 45 000 € de convention uB/rectorat budgétés à tort en 2014, et, d'autre part, de la baisse significative de ressources relatives à l'hébergement à titre précaire. Enfin, sur le site de Nevers, le déménagement de l'IFSI a entraîné une baisse de vente de tickets repas pour une centaine d'étudiants.

Mme Nadine WARGNIER aimerait connaître la politique menée en terme d'occupation de locaux puisqu'un certain nombre de logements et de chambres sont inoccupés sur le site Dumont, privant ainsi l'ESPE de recettes non négligeables.

M. le Président du Conseil d'Ecole indique qu'une circulaire de 2010 – 2011 redéfinit de façon assez précise les règles d'attribution de logements de fonctions et réduit considérablement les possibilités d'avoir des logements par nécessité absolue de service.

M. Jean-Denis DETRAIT signale que ce sujet est d'actualité puisque la mise en œuvre de ces concessions de logement doit être effective pour la rentrée 2015. Depuis 2012 les logements d'utilité de service n'existent plus. Il ne reste plus que les logements pour nécessité absolue de service et occupation précaire.

Mme Marie-Geneviève GERRER indique que chaque site délocalisé bénéficie de 2 logements pour nécessité absolue de service, ce qui semble un minimum en terme de sécurité. Ensuite, pour les appartements libres sur le site Dumont, il avait été envisagé de les mettre à disposition des collègues des sites délocalisés qui se rendent à Dijon. Or, l'absence d'intendance ne permet pas de finaliser cette perspective.

M. le Recteur informe les membres du Conseil d'Ecole que ce type de chambre disponible pour les hôtes de passage, avec une intendance permanente, existe au lycée du Castel. Il faudrait peut être avoir ce supplément d'intelligence pour mutualiser ce service.

Mme Marie-Geneviève GERRER profite de ce débat sur les logements pour préciser qu'elle est en pour-parler avec l'université pour réunir l'équipe administrative dans un seul bâtiment du campus. En effet, à la création de l'ESPE, une partie de l'équipe a été installée au pôle AAFE et devait être rejointe par l'ensemble de l'équipe administrative en deux vagues successives. Or, les bureaux libérés au pôle AAFE ont été moins nombreux que prévu et l'extension du bâtiment n'est plus envisagée. Ce projet n'a donc pu aboutir.

Ensuite, l'idée de la gouvernance était de transformer les appartements des 2 étages de Dumont en bureau pour l'équipe administrative BIATSS du pôle AAFE et de Gabriel. Cette solution à court et moyen terme n'est pas envisageable puisque l'ESPE doit avoir une visibilité et une lisibilité sur le campus.

Mme Elsa LANG-RIPERT ajoute que le projet initial était d'identifier un lieu qui ne serait aucun des 4 départements mais faute de locaux, ce projet n'a pu être mené à bien. Il y a encore un an, Gabriel représentait le département MEEF. Or, avec la restructuration et le nouvel organigramme, 80 % des effectifs de Gabriel font partie des services transversaux. Que l'équipe du pôle AAFE s'installe à Gabriel est moins illogique que ça ne l'était l'année dernière.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT précise que le département MEEF ne représente pas à lui seul l'ESPE.

A propos de la baisse de recettes, M. Olivier BOULIN demande s'il est prévu une nouvelle convention uB/Rectorat.

M. le Recteur indique que fin janvier une convention cadre devrait être formalisée avec une évaluation de l'apport du Rectorat. Néanmoins, le volet financier ne sera pas nécessairement un transfert matériel de finances.

M. Jean-Denis DETRAIT aborde les dépenses et précise que la baisse globale du budget a entraîné des arbitrages en lien avec les directeurs des départements. L'ouverture de crédits est ventilée dans le département MEEF avec ses 5 sites délocalisés, les services centraux de l'ESPE, les départements - Diderot, CIPE, Sciences de l'Education - et le laboratoire IREDU. Il est à noter que le département MEEF du site de Chalon a emménagé dans un bâtiment de l'IUT en septembre dernier. Le budget s'élève à 1 290 156 €.

Concernant le département Diderot, M. Olivier BOULIN s'étonne qu'il y ait pratiquement autant de dépenses de fonctionnement (38 000 €) que de dépenses d'heures complémentaires (31 406 €).

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT précise que les heures complémentaires sont liées à l'intervention de professionnels.

Mme Nadine WARGNIER constate une baisse importante des dépenses relatives aux charges de personnel du département MEEF qui s'élèvent pour 2015 à 14 000 €. D'autre part, elle aimerait savoir ce que recouvrent les 47 700 € de charges de personnel pour le CIPE. Enfin, elle aurait voulu des précisions sur la baisse des dépenses de fonctionnement des services centraux (36 895 € contre 147 000 € en 2014).

12

Concernant le CIPE, M. Jean-Denis DETRAIT répond qu'il s'agit de la masse salariale de la secrétaire et d'un vacataire à mi-temps recrutés sur fond propre. Quant à la baisse des dépenses de fonctionnement des services centraux, elle est due à la mise en place des services transversaux qui dépendent maintenant des services centraux de l'ESPE et non plus des services centraux du département MEEF.

Mme Nadine WARGNIER s'interroge sur la ligne "déplacements – mission scolarité" restée à blanc alors qu'en 2014 76 000 € étaient budgétés. Elle insiste sur le fait que le département MEEF fonctionne grâce aux déplacements inter-sites de collègues assurant des formations. Sa question est d'autant plus importante que dernièrement elle a entendu dire que le budget initialement prévu pour la culture avait été revu à la baisse pour pallier des oublis de frais de déplacements.

Mme Elsa LANG-RIPERT pense que la prise en charge par le rectorat des déplacements des PEMF peut partiellement l'expliquer.

M. Jean-Denis DETRAIT précise que le financement des déplacements inter-sites sont maintenant répartis différemment. Il n'y a pas eu d'oubli, simplement un budget en légère baisse qui se répercute sur certaines lignes budgétaires.

Mme Nadine WARGNIER aimerait des explications plus précises pour comprendre comment sont déterminés les frais de déplacements.

M. le Recteur note que ce budget présente des dépenses alors qu'il n'y a pas de réelle lisibilité sur les recettes, ce qui entraîne l'incompréhension d'un certain nombre de points, notamment pour les questions de restauration des sites de l'ESPE.

Mme Marie-Geneviève GERRER propose qu'au prochain Conseil d'Ecole, un point soit fait sur la restauration et les frais de déplacement.

M. le Président du Conseil d'Ecole soumet le budget 2015 au vote.

Vote du Conseil d'école (18 votants au moment du vote) :

- 6 (six) abstentions
- 12 (douze) voix pour

Le budget ESPE 2015 est approuvé à la majorité des membres présents ou représentés.

4 - Tarifs 2015

Il s'agit de propositions de tarifs applicables en 2015 concernant les photocopies, la location de salle, la restauration. Par rapport à 2014, ces tarifs accusent une légère augmentation : 5 cts sur les photocopies, 2 € la location des salles à l'heure, 5 € pour la location de salles à la journée: Les hébergements mensuels ont également été légèrement augmentés de 2 € et pour la restauration, que ce soit au niveau des étudiants comme des personnels, 5 cts d'augmentation ont été appliqués.

13

Concernant la restauration, M. Olivier BOULIN demande si l'augmentation suit celle du CROUS car il faut une certaine cohérence sur le tarif étudiant. Il s'étonne également que le tarif salarié ne s'applique pas aux fonctionnaires stagiaires, employés à mi-temps payés à temps plein.

M. Jean-Denis DETRAIT précise qu'il est normal de leur appliquer un tarif étudiant puisqu'ils paient des droits d'inscription en tant qu'étudiants.

Sous réserve de vérification de l'alignement du tarif de restauration avec celui du CROUS, M. le Président du Conseil d'Ecole propose de soumettre les tarifs au vote.

Les tarifs 2015 sont approuvés à l'unanimité (dix-huit voix pour) des membres présents ou représentés.

5 - Demandes de subvention ASC

M. Jean-Denis DETRAIT indique que chaque association a été contactée. Celles des sites de Mâcon et d'Auxerre n'ont pas répondu. Elles pourront toutefois faire une demande ultérieure qui sera examinée à un prochain Conseil d'Ecole.

Concernant le site de Nevers, 803 € lui avaient été accordés en 2014. Cette année, il ne demande que 284 € pour les visites de Bibracte et du site de Guédelon.

L'ASC (Association Sportive et Culturelle) de Dijon demande presque 2 500 € (150 € de fonctionnement - 840 € pour la Prévention et Secours Civique niveau 1 - 1 400 € pour une sortie de ski pour 20 étudiants) alors que l'année dernière la subvention s'élevait à 1 350 €. Cette association compte 65 adhérents et le total des frais d'adhésions s'élève à 325 €. L'état des comptes de cette association, abstraction faite des 850 € pour la formation PSC1, présente une dépense de 4 000 € en 2014 (1 500 € en dépense de fonctionnement : consommables, papier, location d'une sono - des frais de soirées et de sorties à hauteur de 2 500 €).

La dernière demande de subvention concerne le département Diderot et s'élève à 2 500 € (2 000 € en fonctionnement et 500 € d'appels à projets.). La Directrice du département a accepté de la financer entièrement sur les reliquats 2014.

Mme Dominique BOURGEON-RENAULT voudrait des détails sur cette demande et précise que l'association compte une soixantaine d'adhérents.

Mme Nadine WARGNIER est extrêmement surprise qu'un reliquat puisse subventionner une association alors qu'il devrait être reversé à l'ESPE ou à l'université. Elle souligne également l'absence de critères permettant d'examiner et de valider une demande de subvention. Elle rappelle que, par le passé, le chargé de mission culture limitait la demande auprès de la structure et qu'aucune subvention supérieure à 500 € n'était accordée. Elle pense que certains sites n'ont rien demandé parce qu'ils n'ont pas d'interlocuteurs et précise qu'elle a déjà abordé ce sujet avec son successeur, M. NOUBEL, chargé de mission culture.

M. Jean-Denis DETRAIT indique que les années précédentes un forfait de 1 000 € était attribué par ASC.

14

Mme Nadine WARGNIER précise que ce forfait n'a été appliqué qu'une seule année parce que ces ASC avaient été oubliées depuis un certain temps et qu'il s'agissait de redynamiser cette vie étudiante. Mais le fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) reste la première voie à solliciter.

M. le Président du Conseil d'Ecole s'interroge sur la pertinence d'une subvention de la composante à une association sportive et culturelle.

Mme Sonja DENOT-LEDUNOIS précise que parfois, les associations peuvent prétendre à une subvention et émarger au FSDIE à condition d'avoir reçu une certaine somme de la composante, ce qui pourrait être un facteur limitant.

Mme Nadine WARGNIER répond que dans ce cas précis le FSDIE ne demande pas que la composante soutienne financièrement mais invite l'association à participer à hauteur de 50 % sur fonds propres.

Mme Marie-Geneviève GERRER approuve l'idée de mieux organiser ces subventions. Reste tout de même le problème du PSC1 qui fait partie de la formation.

Mme Nadine WARGNIER indique que l'attestation de 1^{er} secours est obligatoire au moment des résultats de l'admissibilité. Lorsqu'elle avait en charge la mission culture, sa seule alternative a été de solliciter des partenaires choisis (CASDEN, MAIF) pour une prise en charge financière partielle en complément de l'apport de l'association.

M. le Recteur ressent une certaine inquiétude sur l'équité territoriale : les sites d'Auxerre et Mâcon n'ont rien demandé - Nevers très peu. Il exprime également un léger doute sur la légalité de reverser des fonds à une association sur des reliquats de crédits. Le subventionnement des composantes à ces associations sportives et culturelles doit être clarifié pour assurer une visibilité vers l'extérieur.

M. le Président du Conseil d'Ecole précise que le reversement du département Diderot à une association ne relève pas d'une décision du Conseil d'Ecole. Dans l'état actuel du dossier, le vote ne peut porter que sur Nevers, les autres demandes seront mises aux voix ultérieurement.

La demande de subvention de Nevers est approuvée à l'unanimité (dix-huit voix pour) des membres présents ou représentés.

6 - Questions diverses

M. Olivier BOULIN demande à connaître l'état d'avancement des candidatures pour la fonction de Directeur de l'ESPE.

M. le Président du Conseil d'Ecole indique que le Président de l'université lui a fait savoir il y a quelques jours qu'il ouvrirait les candidatures avant Noël. Mme Marie-Geneviève GERRER précise que l'audition des candidats aura lieu au prochain Conseil d'Ecole début mars 2015.

M. le Recteur signale que, depuis son arrivée dans l'Académie de Dijon, il soutient l'ESPE et l'équipe de gouvernance et participe activement aux Conseils d'Ecole. Or, il constate qu'il n'obtient que trop peu d'informations et qu'il n'a pratiquement aucune visibilité sur l'ESPE (par exemple sur les maquettes). La gouvernance académique et le chancelier qu'il est doit être informé au quotidien de ce qui se passe à l'ESPE, ce qui évitera de s'y pencher de manière inopportune.

Avant de lever la séance, M. le Président du Conseil d'Ecole remercie M. Dominique VELTEN, doyen des IEN 1^{er} degré ainsi que M. Christian DUCHANGE, tous deux nouvellement nommés au sein du Conseil d'Ecole de l'ESPE. M. Christian DUCHANGE est metteur en scène et dirige une compagnie de théâtre mais aussi la toute nouvelle minoterie qui est un pôle d'éducation artistique et de création pour la jeunesse.

M. le Recteur précise qu'il a également souhaité la présence de M. Eric PREDINE, Directeur de l'ESPE de Besançon. Il lui semble en effet important qu'au moment de la création de la COMUE Bourgogne-Franche-Comté, l'ESPE Franche-Comté ne soit pas exclue du Conseil d'Ecole de l'ESPE Bourgogne à cause de 3 absences consécutives.

M. Eric PREDINE exprime son attachement à ce rapprochement. D'ailleurs, le remplacement de Mme Sophie MORLAIX par Mme Marie-Geneviève GERRER jusqu'à l'élection du prochain directeur de l'ESPE de Bourgogne a été voté au dernier Conseil d'Ecole.

La séance est levée à 12 H 25

Le Président du Conseil d'Ecole
de l'ESPE de Bourgogne,



Christian FORESTIER